



MAIRIE  
1 Place de la mairie

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 05/12/2025**

**Présents :** Jean-Claude SOUYRIS, Jean-Claude CONDOMINES, Marcelle OSBORNE, Martine VERACHTERT, Ginette PEREZ-CADAS, Marcel DALICHOUX, SAYSSET Elian et Delphine ONCINO.

**Absent :** Alain CAREL

**Procurations :** Pascale BERGER à Ginette PEREZ-CADAS et Nicole BATAILLET-HEULLY à Martine VERACHTERT

**Secrétaire de séance :** Marcel DALICHOUX

Mr le maire remercie les membres présents et demande le vote du compte rendu du 23 octobre 2025, approbation à l'unanimité.

**Délibération 1 :** règlement intérieur AVEYRON INGENIERIE

Approbation du RI de l'établissement public concernant les relations entre l'agence et ses adhérents et confirmation de l'adhésion (statuts votés sous délibération n°20250317\_DL01 du 17 mars 2025)

*Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.*

*(Règlement intérieur envoyé à tous les conseillers par le mail 02/12/2025)*

Adoptée à l'unanimité

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Décision Modificative n°1**

- Ajout de 600 € au budget charge de personnel (012) suite à augmentation des charges CIGAC
- Ajout de 430 € pour les travaux d'éclairage au boulodrome opération 076
- Ajout de 1505 € pour les travaux de voirie à l'opération 081
- Ecriture comptable de 11 166 € pour remboursement total anticipé du prêt au budget assainissement

Adoptée à l'unanimité

**Délibération 2 :** Échéancier de l'avance financière.

Il est établi le détail des remboursements de l'avance remboursable de 15 000€ en référence à la DM03BASS de 2022 doit être soldée, comme prévu dans le budget 2025. Il est nécessaire de préciser l'échéancier de ce remboursement. Ci-dessous, détail des opérations :

- 2022 : avance remboursable effectuée du BP en faveur du BASS à hauteur de 15000€
- 2024 : remboursement de 10 000 € du BASS en faveur du BP
- 2025 : remboursement de 5 000 € du BASS en faveur du BP

Par conséquent, le budget assainissement soldera en totalité l'avance remboursable consentie par le budget principal.

Adoptée à l'unanimité

## **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

### **Décision Modificative n°1 et n°2**

Afin de procéder à la saisie des amortissements, il est nécessaire d'ajuster les comptes du 040 et du 042 à hauteur de 40.48 €

Adoptée à l'unanimité

### **Décision Modificative n°3**

En vu du transfert assainissement, il est nécessaire de procéder à une révision de crédit en recette comme en dépense afin de pouvoir procéder aux écritures de rattachement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..)		3 500,00 €
D 6288 : Autres		700,00 €
D 63713 : Redevance performance systèmes assainissement collectif		5 000,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>9 200,00 €</b>
D 2158 : Autres		11 166,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>11 166,00 €</b>
D 6588 : Autres charges diverses de gestion courante		55,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>55,00 €</b>
D 66112 : Intérêts courus non échus		1 145,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>1 145,00 €</b>
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		2 600,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2 600,00 €</b>
D 6817 : Dotat <sup>o</sup> déprécial <sup>o</sup> acrif circ		1 000,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements</b>		<b>1 000,00 €</b>
R 2763 : Créances collectivités publiques		11 166,00 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immos financières</b>		<b>11 166,00 €</b>
R 70611 : Redev. assainissement collectif		14 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>14 000,00 €</b>

### **Délibération 3 : Agent recenseur**

L'autorité territoriale, Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires et informe les membres de l'organe délibérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

1. recrutement pour exécuter un acte déterminé,
2. recrutement répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
3. rémunération attachée à l'acte.

### **Recensement obligatoire du 15 janvier 2026 au 14 février 2026**

Plusieurs candidatures ont été présentées, le conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- Décide recruter MME PORTAL Marie-Ange en tant qu'agent recenseur.
- Accorde la rémunération et le forfait frais de transport pour l'agent recenseur.
- Accorde à Mr Le Maire la renonciation des indemnités en tant qu'agent coordonnateur.

Questions diverses : présentées par Mr le Maire

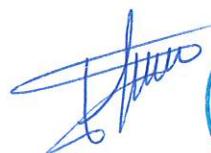
- Bulletin municipal est en cours de construction et va être finalisé.
- Les voeux de la municipalité sont programmés au dimanche 25 janvier 2026
- Prochain conseil fixé au 18/12 à 14 h
- Mr Le Maire, présente la future convention SIRDT, précisant les points importants (investissement-fonctionnement) – envoyée par mail aux conseillers pour lecture et réflexion.
- Élagage des cèdres et douglas secs du cimetière de Massilergues 4 000€
- Médecin : courrier de Mr Le Maire aux présidents de : ARS, DEPARTEMENT, REGION ainsi qu'à Mr Le Sénateur, Mr le Député et à Mme la Sous-Préfète.
- Annonce, services du département accueil médecin voir le lien :  
[https://accueilmedecins.enaveyron.fr/offre/coupiac/medecingeneraliste\\_TFOMedecins3521](https://accueilmedecins.enaveyron.fr/offre/coupiac/medecingeneraliste_TFOMedecins3521)
- Découverte d'un reliquaire dans l'hôtel de la chapelle du saint voile de Coupiac,
- *Le dimanche 21 décembre, après la messe de 10h30 célébrée à l'église de Coupiac, un vin d'honneur sera offert, ce sera l'occasion de présenter officiellement le coffre-reliquaire.*
- Voirie : travaux de préparations terminés acompte DETR de – 30 % demandé finition à programmer au printemps 2026
- Enedis : conventions signées par Mr Le Maire et Enedis pour la mise en souterrain de la ligne entre les « Arraillasses » et « Clamensac » + emplacement coffres ou armoires électrique. De même accord est émis pour des travaux de mise en souterrain du réseau orange en travers des rues de Loubac.
- Compte rendu de l'école envoyé à tout le conseil.
- Titularisation : arrêté de titularisation signé pour agent technique à 20h
- Masnaut : prévision d'un rendez-vous pour bilan
- **Mr Le Maire remercie tous les bénévoles « octobre rose » ainsi que les bénévoles « déco Noël » pour tous leurs efforts et félicite cet investissement.**
- Question d'Élus du Conseil : Certaines rues sont glissantes dû à la présence de mousse?
- certain candélabres de l'éclairage public sont éteints ? ( Ils seront vérifiés après enlèvement des décos de Noël qui provoquent des dysfonctionnements)

Fin de la séance à 16 h 45.

*Le secrétaire*



*Mr Le Maire*



MAIRIE de COUPIAC  
République Française  
Aveyron 12550

